

## Fil Rouge

### 3 mai 2022

11 personnes présentes

8 personnes excusées

Ronde de bienvenue et de présentation des nouvelles personnes et des invités.

Nous avons pris un moment pour parler de nos souvenirs de Jean-Paul et Pierre Dominique nous a lu l'hommage qu'il avait écrit à son honneur.

Mise à jour du progrès sur la préparation du Café Prison avec Laurent Bonnard et les proches. Nous sommes dans les délais.

L'AMPP est invitée à parler sur le Forum Romande de Politique du Handicap, mardi le 17 mai de 17h à 18h30. Inscription au [info@agile.ch](mailto:info@agile.ch) ou 031 390 39 39.

RTS - Mise au point, émission sur le Collectif 59

Notre invitée Cécile Tran-Tien de la RTS est venu écouter nos témoignages en vue de la préparation de l'émission qui est prévue pour la fin du mois de mai. Elle a pu filmer la salle de conférence du Graap, la mise en place pour le groupe de proches et un bout de discussion entre deux proches consentants.

Tour de table

---

### 22 mars 2022

7 personnes présentes

10 personnes excusées

Nous avons eu le plaisir d'accueillir Fabienne Furger, chargée de projet en action communautaire au Graap-Fondation. Elle nous a présenté son travail.

#### **Foyers et hospitalisations: collecte de témoignages**

Fabienne Furger collecte des témoignages dans le cadre de deux projets: 1) les expériences (bonnes ou mauvaises) des proches de patients placés en foyer 2) idem pour les hospitalisations, en particulier durant les premiers jours ou les premières semaines.

Parmi les principaux problèmes évoqués, en particulier dans les foyers:

Mise à l'écart des proches, difficultés à être informé et associé aux processus de décision, manque de collaboration entre les professionnels et les proches, difficultés à obtenir l'organisation de Réseaux.

*Exemples:* «On ne m'a jamais proposé de voir le directeur», «je n'ai eu que quelques téléphones avec une doctoresse», «dans le cadre du seul Réseau que nous avons obtenu, nous avons discuté d'un plan de crise conjoint mais il n'a jamais abouti».

- Un regard jugeant, culpabilisant de la part de certains soignants (sentiment ressenti par la plupart des participantes).
- Manque de coordination entre les professionnels concernés.

*Exemple:* la liberté conditionnelle accordée par la JAP alors que le patient présentait déjà des signes de rechute.

- Paradoxes entre l'article 59 et la réalité du terrain. Foyers peu adaptés à l'application de ces mesures. *Exemple* dans un foyer où un patient toxicodépendant était pratiquement le seul patient sous article 59 « alors que les autres allaient fumer des joints derrière l'enceinte de l'établissement ».
- Des PLAFAs dans des foyers peu adaptés aux problèmes et aux besoins des patients psychiques.
- Une participante raconte encore le cas de son fils mis à la porte d'un foyer pour manquement aux règles. Il s'est retrouvé « sans solution de remplacement avec ses affaires dans un sac poubelle et tous ses médicaments dans un cornet ».
- Au niveau des hospitalisations, notamment au début, les proches déplorent également les difficultés à être informés et la privation de contacts avec le patient.
- Il faut tout de même relever que la situation peut varier d'un établissement à l'autre, d'un canton à l'autre. Toutes les expériences ne sont pas négatives, loin de là...

**Un membre du comité du Graap-Association nous a parlé du Congrès du Graap-Fondation des 11 et 12 mai 2022.**

Les mêmes problèmes que ci-dessus ressortent des trois ateliers organisés dans le canton de Vaud, en particulier le sentiment d'impuissance des proches, notamment dans les périodes de crise, le droit à l'information des proches peu pris en compte.

*Question* : Comment concrétiser tout ce travail dans le cadre d'une intervention au congrès? Comment en dégager un message clair et des pistes concrètes? Karen se propose d'y travailler avec.

Il a été brièvement évoqué un projet de professionnalisation des Réseaux à Interlaken. Il s'agirait d'un projet du médecin Thomas Ihde, médecin-chef du cercle psychiatrique d'Interlaken.

**Au niveau des divers,**

- Karen évoque l'émission «*Mise au point*» (RTS). Un sujet sur la problématique des Maladies psychiques et la prison est en préparation. Deux proches acceptent de témoigner lors de la prochaine séance du Groupe de parole (hors caméra).

- Ne pas oublier de signer la pétition «*Ensemble. Tout droit!*» en faveur des droits des personnes handicapées. [www.toutdroit.ch/petition](http://www.toutdroit.ch/petition)

**Tour de table qui clôt notre rencontre.**

**22 février 2022 :**

9 personnes présentes

9 personnes excusées

Nous avons eu le plaisir de rencontrer à nouveau Laurent Bonnard, le modérateur des Cafés Prison.

Sans les masques, les échanges sont tout de même plus significatifs !

Avec lui, nous avons prévu la constitution d'un groupe de travail pour la préparation du 11ème Café Prison. Il sera composé de Laurent Bonnard, Ruth, Naima, Paulette, Pascal et Karen. Le premier rendez-vous est fixé pour le mercredi 9 mars de 9h30 à 11h30.

Lors du tour de table, nous avons abordé les thèmes suivants :

- La difficulté d'établir le contact et encore plus la collaboration avec les professionnels chargés de suivre la situation de « nos » patients-détenus.

- Le problème de la cohérence entre les décisions de Juge d'application des peines et le contexte de l'exécution d'une mesure. (évolution et suivi thérapeutique)

- Les problèmes persistants relevés dans le rapport annuel des visiteurs de prison (zones carcérales)
- L'anosognosie, un symptôme lié à un trouble neuropsychologique très fréquent dans le diagnostic de « nos » patients-détenus. L'anosognosie se caractérisant par l'incapacité d'un malade à reconnaître sa maladie, donc de la nécessité d'un traitement, le Groupe se demande quelle est la prise en considération de ce trouble dans les soins psychiatriques en prison. Non seulement dans les soins, mais aussi au plan de la justice et du pénal.
- La possibilité de faire appel à l'Espace de Médiation du CHUV, en cas de conflit, désaccord avec un.e médecin ou une équipe soignante.

Liens utiles :

Rapport des visiteurs de prison du Grand Conseil :

[https://www.vd.ch/fileadmin/user\\_upload/organisation/gc/fichiers\\_pdf/2017-2022/21\\_PAR\\_21\\_RC.pdf](https://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/2017-2022/21_PAR_21_RC.pdf)

---

## **25 janvier 2022 :**

4 personnes présentes

8 personnes ont signalé leur absence

Il était agréable de se retrouver en petit comité. Les échanges ont été riches et l'ambiance, comme d'habitude, très chaleureuse. Voici en quelques phrases les thèmes abordés :

- Démonstration devant l'ONU le 9 mars 2022 organisé par AGILE et Inclusion handicap. Nous allons nous joindre à cette manifestation concernant le droit des personnes handicapées en général. Nous devons constater une fois de plus que les questions de respect des droits des personnes handicapées et détenues en prison ne sont pas encore suffisamment soulignées comme étant un souci bien réel. Notre présence sera l'occasion de faire un petit pas dans cette prise de conscience.
  - Congrès du Graap les 11 et 12 mai 2022 – distribution des flyers des ateliers citoyens cantonaux dont le thème, rappelons-le est centré sur le rôle et la place des proches de patients psychiques.
  - Brèves informations sur la préparation du 11ème Café Prison qui aura bien lieu cette année.
  - Nos relations avec le SPEN et le SMPP. Nous voulons mieux faire connaître notre volonté de travailler tous ensemble, y compris les proches, à la restauration de la santé et la réhabilitation des patients détenus.
  - Distribution des flyers « *Mon proche dépend de moi...et je m'inquiète.* » voir sur le site : [www.vd.ch/proches-aidants](http://www.vd.ch/proches-aidants).
- 

## **21 décembre 2021**

La rencontre prévue avec le Dr Délessert et la Dresse Dracopoulou a dû être reportée pour des raisons sanitaires. Du coup, nous avons annulé la rencontre. Dès lors nous nous réjouissons de vous retrouver l'année prochaine.

---

## 30 novembre 2021

9 participants-es

7 personnes excusées

Nous avons discuté le planning des rencontres 2022 et distribué le kit de proches. (boîte à outils pour les proches).

Nous avons décidé de prévoir le 11ème Café Prison pour le printemps 2022 et, Naïma, Ruth, Paulette et Pascal vont être nos porte-paroles officiels, intervenant lors de ce prochain débat.

Lors du tour de table, en plus des thèmes à aborder lors de la venue des Dr Delessert et Dre Drakopoulou, il a été question :

- de la libération conditionnelle qui suit l'art. 59 ;
  - l'accès aux thérapies alternatives et médecines naturelles, pour un patient détenu ;
  - l'accès à l'information en cas de fugue, d'accident grave, de maladie grave ;
  - l'accès à l'information en cas de déplacement, de changement de médecin ;
  - l'accès à l'information en cas de transfert lors de décompensation.
- 

## 26 octobre 2021

Charlotte, l'animatrice de notre groupe terminera son mandat au 30 octobre et nous avons eu l'occasion de la remercier pour son engagement à notre cause.

Karen annonce son arrivée en tant que nouvelle animatrice du groupe de proches.

Nous décidons de créer ce Fil Rouge, lien entre nous au fil de nos rencontres.

Nous commençons à préparer les questions que nous souhaiterions poser au Dr Délessert, médecin chef du SMPP. À peine la première proposition de question posée : Quel rapport entre le médecin du SMPP et l'expert psychiatre ? que la discussion démarre au quart de tour, sur les situations bien concrètes que nous avons à vivre au quotidien. Dès lors, nous allons réfléchir à d'autres questions pour d'ici la prochaine fois.

Retour sur notre présence lors des 10 ans d'InfoPrisons

Manifestation intéressante, 30 nouvelles signatures pour le Collectif 59. La problématique des personnes sous art. 59 reste peu abordée.

Retour concernant notre intervention au séminaire Law Clinic, de la faculté de droit de l'Université de Genève

Ecoute très bienveillante, notre témoignage a amené les étudiants à se poser davantage de questions. D'ailleurs certains d'entre eux ont même recontacté le Graap afin d'en savoir plus sur la problématique des personnes étant sous la mesure de l'art. 59 CP.